

LE GESTIONNAIRE DES INSTALLATIONS

La gestion d'un tel projet doit être confiée à une société qui aura un contrat de gestion avec le promoteur du projet. Dans de nombreux cas, ces deux intervenants font en réalité partie de la même société. Le gestionnaire devrait en effet participer au projet dès les premières phases parce qu'il est en mesure de contribuer de façon importante à la conception de ce projet. Une telle participation dès l'origine permet de s'assurer que l'usine est conçue en mettant l'accent sur l'efficacité de l'exploitation.

LES PRÊTEURS

Les actionnaires du projet apportent des capitaux qui, en général, ne dépassent pas 25 pour 100 des coûts des capitaux totaux nécessaires. Les prêteurs fourniront le reste, mais ils exigeront le plus souvent une cession des contrats à long terme entre les promoteurs du projet et leurs clients ou leurs fournisseurs. Pour les prêteurs, les ententes de facturation des utilisateurs sont très importantes parce qu'elles garantissent les revenus du projet. Les ententes avec les fournisseurs garantissent qu'on conservera le contrôle des coûts.

LES ACHETEURS OU LES CLIENTS

Afin d'en assurer le financement, tout projet de construction-exploitation-transfert doit comprendre des accords précis avec les acheteurs ou les clients ordinaires. De tels accords pour la durée de vie du projet garantissent aux prêteurs que le projet générera des revenus suffisants pour assurer le service de la dette.

LES ASSUREURS

Les assurances peuvent permettre de réduire certains risques. Il est conseillé, dès le début, de faire appel à des spécialistes en assurance pour savoir quels types de couverture sont disponibles. Ces couvertures ne dispensent toutefois pas de répartir convenablement les risques entre les divers intervenants.